



Responsable technique (F – H) :

Le responsable technique doit veiller au maintien en conditions opérationnelles des différentes installations (bâtiments, systèmes de production ou machines), à la conduite de la station et à la réalisation du programme de travaux de l'année. A ce titre, il supervise entre autres la gestion des stocks d'eau, de carburant, de pièces détachées. Il est responsable du service technique et encadre 7 techniciens.